

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEZIERES LEZ CLERY**

Séance du 6 octobre 2011
Date de convocation: le 28 septembre 2011

L'an deux mille onze, le six octobre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Etaient Présents : Daniel LELAIT, Charlette ROUSSEL, Danielle COROLEUR, Jean-Claude KERVELLA, Nicole BOURGOIN, Micheline LINGER, Nathalie RIETH, Marie-Edith MERCIER, Éric MAINARDI, Rémi JAVOY, Jacques DUFOURNIER.

Pouvoirs : Fabienne SIONNEAU donne pouvoir à Daniel LELAIT,
Martine BAUDOIN donne pouvoir à Danielle COROLEUR,
Christophe DESCHAMPS donne pouvoir à Éric MAINARDI,
Olivier BOIS donne pouvoir à Jean-Claude KERVELLA.

Nathalie RIETH a été nommée secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 1 septembre 2011

Délibération :

- Tarification pour l'utilisation de la borne électrique.

Point sur les commissions

Questions diverses

- Adoption du rétablissement de la cotisation à 1% (formations des agents CNFPT)
- Pouvoir du Maire sur la police de l'eau
- Diagnostic de l'isolation de la Mairie
- Nouveaux arrivants
- Autres questions

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1 septembre dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Délibérations

- **Tarification pour l'utilisation de la borne électrique :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place un tarif concernant la borne électrique située dans le bourg de Mézières-Lez-Cléry, lors des manifestations.

Monsieur Daniel LELAIT, maire, propose un forfait de 50 euros par jour.

A compter du 1/01/2012, le tarif des usagers de la borne (hormis les associations de la commune) entrera en vigueur.

- **Transfert du pouvoir de police des maires aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 des réformes des collectivités territoriales, le transfert automatique du pouvoir de réglementer les activités du maire au président de l'EPCI compétent dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers....doit être effectif au 1^{er} décembre 2011...si les maires ne se sont pas prononcés contre ce transfert.

Après consultation des Maires du canton et du Président de la Communauté du Val d'Ardoux, Monsieur le maire précise qu'aucun transfert de pouvoir de police n'est souhaité pour le moment.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Se prononce contre le transfert du pouvoir de police du maire de Mézières-Lez-Cléry au président de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou notification relatif à la présente délibération.

Point sur les commissions

➤ **VOIRIE :**

Monsieur Jean-Claude Kervella, adjoint à la voirie, informe le conseil municipal que :

- La réception du chantier pour la réfection de la rue des petits souliers s'est déroulée le mardi 4 octobre 2011 avec l'entreprise BSTP.
- Afin d'améliorer la sécurité routière de la commune, une commande de panneaux a été effectuée. L'expédition est en cours.
- La commune se porte éligible auprès de l'État pour avoir sur la commune de Mézières-Lez-Cléry un radar pédagogique.

➤ **COMMUNICATION :**

Monsieur Jean-Claude Kervella, adjoint à la communication, informe le conseil municipal que :

- le feuillet est terminé. Celui-ci propose que la commission communication se réunisse le lundi 10 octobre à 18h30 pour une relecture.

➤ **URBANISME :**

Madame Charlette Roussel, adjointe à l'urbanisme, informe le conseil municipal que :

- Cet été certains dossiers n'ont pas été traités dans les temps par la Direction des Territoires, ainsi trois permis de construire ont été accordés tacitement.

Madame Charlette Roussel, adjointe à l'urbanisme, informe le conseil municipal qu'avec Madame Danielle Coroleur, adjointe aux finances, a assisté à une réunion sur la réforme de la fiscalité de l'aménagement.

Vu la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, un nouveau dispositif applicable à compter du 1^{er} mars 2012, repose sur la Taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous-densité (VSD).

La Taxe d'aménagement se substitue à la Taxe Locale d'Equipement (TLE). Cette Taxe est composée :

- D'une part communale instituée par le conseil municipal
- Et d'une part départementale qui s'applique dans toutes les communes du département.

Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et l'aménagement de toute nature soumis à autorisation d'urbanisme.

Certaines exonérations seront cependant possibles sous certaines conditions.

Les modalités de calcul **pour les constructions** comprendront :

- La surface de la construction multiplier par une valeur forfaitaire fixée chaque année, par m² de surface de construction, et multiplier par le Taux (communal, départemental,...).

Les modalités de calcul pour **les installations et aménagements** :

La taxation se fera par emplacement ou par m².

Exemples : pour une piscine ⇔ il faudra compter 200 euros par m² de bassin,
pour des panneaux photovoltaïques au sol ⇔ euros par m²....

Monsieur Daniel Lelait rappelle au conseil que la Taxe communale et départementale sur la consommation finale d'électricité doit être maintenue, mais elle sera désormais perçue par le Conseil Général pour les communes de moins de 2000 habitants.

Monsieur Eric Mainardi prend la parole afin d'apporter des précisions sur cette décision.

En effet avant que la loi NOME ou Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité soit entrée en application, les communes pouvaient percevoir une taxe sur les factures de l'électricité d'un taux de 1 à 8 %.

Désormais pour les communes inférieures à 2000 habitants la taxe disparaît, au profit du conseil général qui percevra la TCFE (la taxe sur la consommation finale d'électricité) sur une base d'un coefficient de 4 .

Ainsi les communes reçoivent **la triple peine** :

- Elles vont **payer cette taxe départementale** sur l'éclairage public et sur toutes leurs factures d'électricité.
- Application d'une **taxe départementale** par le conseil Général,
- Elles **ne percevront plus** la TLE mise en place en mars 2004 pour notre commune.

➤ **FINANCES :**

Madame Danielle Coroleur, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que :

- Le gouvernement vient d'adopter un décret fixant des exigences sur la qualité nutritionnelle des repas en restauration scolaire.

Certaines obligations telles que la tenue d'un registre, respecter des règles alimentaires doivent être appliquées pour répondre aux normes applicables au 1er septembre 2012.

Madame Coroleur, tient à préciser que ce travail est déjà bien établi notamment grâce au travail de Madame Nathalie Rieth qui intervient lors des commissions sur l'élaboration des menus et qui veille au respect des ces règles alimentaires.

- Pour la restauration scolaire l'instauration du BIO est prévu, avec pour commencer l'introduction d'un aliment de temps à autre, car cette opération s'avère coûteuse.

- Un travail se fera certainement en collaboration avec la commune de Cléry. Un rendez-vous est pris avec Monsieur De Konninck , secrétaire général de la Mairie de Cléry et Madame Reynaud pour travailler et approfondir ce projet.

➤ **CCAS :**

Madame Danielle Coroleur membre du centre communal d'action sociale, informe le conseil que lors de la dernière réunion, un travail sur le recensement des personnes pour plan canicule est en cours. Une liste des personnes âgées de plus de 65 ans va être établie avec différents critères.

Les listes électorales de la commune servent de base de données pour établir le plan canicule et nous constatons que toutes les personnes ne sont pas forcément inscrites sur celle-ci.

➤ **LISTES ELECTORALES :**

Une réunion pour la révision des listes électorales est proposée le mardi 25 octobre à 19h00.

➤ **SCOLAIRES:**

Madame Danielle Coroleur, informe le conseil que les contrats de Madame Haïcha Baïla et de Florence Gravier vont être redimensionnés, car elles effectuent actuellement trop d'heures complémentaires.

En effet Mme Haïcha Baïla vient une heure le midi au restaurant scolaire renforcer l'équipe pour le repas des petits et Mme Florence Gravier vient, également, 8 heures par semaine pour aider au secrétariat car 4 heures, ce n'est pas suffisant. Danielle Coroleur rappelle que Séverine faisait 18 heures pour aider la précédente secrétaire.

Questions diverses :

Adoption du rétablissement de la cotisation à 1% (formation des agents CNFPT) :

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le centre national de la fonction publique est en désaccord avec le gouvernement, et fait appel pour la défense du droit à la formation professionnelle, (outil essentiel pour les collectivités, particulièrement au moment où les tensions budgétaires diminuent leurs marges de manœuvre dans la gestion des ressources humaines) dans la fonction publique. Celle -ci demande de renoncer à la diminution de 10 % du taux de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

A l'unanimité le conseil approuve le vœu du CNFPT.

Diagnostic de l'isolation de la Mairie :

Madame Charlette Roussel, adjointe à l'urbanisme, rappelle au conseil que lors d'un précédent conseil une étude de pré-diagnostic pour le bâtiment de la mairie en matière d'isolation a été proposée. Plusieurs scénarios étaient possibles. Madame Roussel demande à l'assemblée s'il faut continuer ou non le projet. Elle souligne que l'isolation du plancher haut à l'étage avec la mise en place d'un circuit de ventilation, et le remplacement des menuiseries est la solution la plus adaptée. Par la suite il faudra envisager de changer la chaudière au fioul pour une pompe à chaleur.

Le conseil municipal après concertation, est d'accord pour lancer le projet avec ce type de scénario.

La commission travaux se réunira le mercredi 26 octobre 2011 à 19h00

Fossé du petit Ardoux :

Madame Danielle Coroleur, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que le cabinet Buis a effectué une relance pour une facture non payée de 2007 d'un montant de 3000 euros. Madame Coroleur, demande des précisions aux membres du conseil municipal présents lors du précédent mandat. Madame Nicole Bourgoïn, informe le conseil municipal qu'effectivement des travaux de redressement du fossé ont bien été réalisés lors du remembrement et que le nouveau bornage n'a jamais été réalisé. Dans le dossier constitué lors du précédent mandat, il a bien été trouvé le devis validé et Danielle Coroleur précise que le précédent conseil municipal a autorisé le Maire à signer ce devis. Cette facture est à payer et l'adjointe va demander des justificatifs au cabinet Buis pour s'assurer que le cadastre est bien à jour.

Pays Val Sud Sologne:

Monsieur Éric Mainardi, conseiller municipal, fait un résumé sur la dernière réunion au Pays Val Sud Sologne du jour même.

Le lancement de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du commerce et des services (L'OCMACS), anciennement ORAC, apportera une aide pour les investissements matériels et immobiliers des artisans et commerçants. S'ils souhaitent réaliser des travaux portant sur la mise aux normes, l'extension de locaux professionnels ...il faudra s'adresser au Pays, pour voir si le projet peut être retenu.

Mr Bertrand Hauchecorne a été élu au poste de troisième vice président.

La Région à instaurer le chéquier commerce, celui-ci paraît intéressant.

La commission tourisme, fait l'étude sur les déplacements « Pays à vélo », mode de transport alternatif domicile-travail.

Four à pain :

Madame Danielle Coroleur, adjointe au maire aimerait qu'un groupe d'élus se forme pour l'organisation et la gestion de l'opération « four à pain ». Dans le dernier feuillet infos un appel aux bénévoles a été lancé pour la réalisation de ce projet.

Dates à retenir :

- ✓ Nouveaux arrivants : Vendredi 14 octobre à 19h00
- ✓ Foire aux pommes : Samedi 15 octobre à Cléry
- ✓ Le 11 novembre à 10h30 : Cérémonie commémorative de l'armistice

Fin de la séance à 22h30.

Date du prochain conseil municipal : ***Le Jeudi 3 Novembre***

Daniel LELAIT

Charlette ROUSSEL

Jean-Claude KERVELLA

Danièle COROLEUR

Eric MAINARDI

Nicole BOURGOIN

Micheline LINGER

Rémi JAVOY

Jacques DUFOURNIER

Nathalie RIETH

Marie-Edith MERCIER